



Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le vendredi 29 août 2014

Plan de relance du logement : des mesures ambitieuses pour la cohésion sociale qui contribuent à la transition énergétique et la croissance verte

Ségolène Royal a participé le vendredi 29 août à la présentation par le Premier ministre Manuel Valls du plan de relance du logement, au côté de la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité, Sylvia Pinel.

La relance de la construction est indispensable pour réussir le pari de la croissance. Ségolène Royal a présenté le volet **rénovation thermique des logements**.

Ce plan permettra aux Français de retrouver du pouvoir d'achat grâce à la baisse du coût du logement et à la diminution de leurs charges d'énergie dans le cadre des rénovations de logements anciens. Il permettra aussi de développer l'emploi dans le secteur du bâtiment qui en a cruellement besoin, et de favoriser la qualification des professionnels de la filière, notamment en matière de performance énergétique et de construction à haute performance environnementale.

La nouvelle réglementation thermique (RT2012) a imposé aux constructions neuves un niveau de performance énergétique jamais atteint auparavant. La relance de la construction permet d'accélérer le renouvellement de l'offre de logements vers des bâtiments plus économes et plus durables.

Cependant, seul 1% du parc de logements est renouvelé chaque année. On estime à 20 millions le nombre de logements anciens qui ne disposent pas d'une bonne qualité thermique.

La rénovation énergétique des logements est donc un chantier essentiel pour :

- réduire les factures énergétiques des français, et notamment des plus modestes;
- créer jusqu'à 75000 emplois dans le bâtiment en trois ans ;
- contribuer à la transition énergétique et à la protection de l'environnement, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Dès le 1er septembre, trois actions concrètes sont mises en place :

1. **le crédit d'impôt développement durable est simplifié et renforcé à hauteur de 30 %** du coût des travaux, jusqu'à 16 000 euros de travaux pour un couple, et dès la première opération ; il est étendu aux compteurs individuels de chauffage et d'eau chaude, pour permettre à chacun de mieux maîtriser ses consommations, ainsi qu'aux points de recharge de véhicules électriques, pour accompagner leur développement ;
2. **l'éco-prêt à taux zéro est relancé**, pour passer à 100 000 prêts par an et garantir la qualité des travaux grâce au transfert de responsabilité vers les entreprises « reconnues garantes de l'environnement » ;
3. **les moyens d'engagement financier de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) pour le Programme « Habiter Mieux »** sont augmentés, pour atteindre l'objectif de 50 000 rénovations énergétiques cette année pour les ménages modestes.

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**